



Délibération n° AG2023/05/22/7

portant sur

**LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CONCERNANT  
L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DU CAMPUS SUD DES METIERS  
- MARCHÉ TRAVAUX - LOT 14 AYANT POUR OBJET LES TRAVAUX DE  
CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX PLAFONDS, ET TRAITEMENTS ACOUSTIQUES**

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 22 mai 2023*

PARTICIPANTS

Mme Mélissa BENCHALAL - Chargée de mission tutelle consulaire et animation de réseaux au sein de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région PACA** - qui représente le Préfet de région,

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**46 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**



Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, , DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

## EXCUSÉS

---

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, LAYLY Eric, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MOLINES Gérard, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, GAUTIER Philippe, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, LEROY Anne, MARIN Matthieu, PASTORELLI Nadège, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BENMUSSA Thierry, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**



## EXPOSÉ PRÉALABLE

Le Campus Sud des Métiers est un projet partenarial porté par la CCINCA qui s'inscrit dans ses projets de mandature. Il correspond aux axes prioritaires du gouvernement et des collectivités territoriales dans les domaines de la formation par alternance, du développement économique, du logement pour les jeunes et pour les actifs. Il est inscrit dans le schéma sectoriel Formation Emploi de la CCIR. C'est un élément structurant pour les Alpes-Maritimes, la Région PACA et l'Eco-Vallée.

Ce chantier du Campus a subi plusieurs arrêts et / ou ralentissement dus à des aléas tels que la découverte de matériaux amiantés dans les sols, la pandémie du COVID 19, la pénurie de certains matériaux. Les premiers marchés de travaux ont été notifiés pour la réalisation des travaux du campus Sud des Métiers en août 2019, ces marchés étant actualisables et non révisables. Par ailleurs, cette construction techniquement complexe a nécessité des études d'exécution complémentaires et a subi des modifications notables du fait d'intégration de nouvelles demandes exploitants nécessaires, cela ayant quelque peu désorganisé les études.

Ces différents phénomènes ont conduit à allonger les délais prévisionnels du chantier (pour mémoire, l'objectif de livraison de la phase 1 était décembre 2020, elle a été livrée en août 2021, la phase 2 était prévue pour février 2022 et a été livrée en juin 2022) et l'absence de révision des marchés n'a pas permis aux entreprises d'absorber l'ensemble de ces aléas.

Ainsi, quatre lots (lot 6 - plomberie-CVC, lot 8 électricité, lot 12 menuiseries intérieures, lot 14-1 cloisons-doublages) nous ont adressé des mémoires en réclamation.

Le budget total de ce projet est toutefois respecté.

### VUS :

- La délibération de l'Assemblée Générale de CCI NCA en date du 23 juin 2014 relative au lancement du projet du Campus Sud des Métiers ;
- L'avis favorable du bureau n°72 de la CCI NCA en date du 10 juin 2014 relatif au lancement du projet Campus Sud des Métiers ;
- L'avenant 1 et 2 du lot 14 signés ;
- Le CCAG travaux ;
- Le rapport d'analyse des offres du lot 14 ;
- L'article L2197-5 du code de la commande publique ;
- Vu l'avis favorable du Bureau du 02 mai 2023.

### QUE LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ SONT LES SUIVANTES :

- Que la CCI NCA a lancé le lot 14 relatif aux travaux de cloisons, doublages, faux plafonds, et traitements acoustiques sous la forme d'une procédure formalisée conformément aux articles L 2124 et R 2124 du code de la commande publique ;
- Que le lot 14 a été notifié à au groupement CLIBAT-CKAT le 25 février 2020 pour un montant initial de 1 804 178,57 euros HT ;



- Que durant la phase d'exécution, 2 avenants ont été notifiés au groupement CLIBAT-CKAT après validation de la commission de la commande publique conformément au Code de la commande publique ;
- Que le montant de ces avenants représente une augmentation du montant initial du marché de + 14.95% ;
- Que le montant du marché après notification de cet avenant ayant une incidence financière est passé de 1 804 178,57 € HT à 2 073 903, 03 € HT ;
- Que l'opération a été réceptionnée en deux phases : le bâtiment Ouest (Zone 1) le 18 août 2021, le bâtiment Est et Sud (Zones 2 et 3) le 24 juin 2022.

## CONSIDÉRANT

- ✎ Que lors de la transmission du projet de décompte final par le groupement CLIBAT-CKAT au MOE et au MOA, celui-ci a remis un mémoire en réclamation relatif à une demande de rémunérations complémentaires le 12 janvier 2023 ;
- ✎ Que le groupement CLIBAT-CKAT a justifié son mémoire en réclamation sur les motifs suivants :
  - Coûts de main d'œuvre supplémentaire (du fait d'un important volume d'heures supplémentaires) et encadrement afin de respecter le planning et suite au retard pris par les autres corps d'états.

**Montant du poste : 40 250,00 € HT**

## Le montant total de la réclamation s'élève à 40 250.00 € HT

- ✎ Que le maître d'œuvre après analyse du mémoire en réclamation a effectivement constaté des travaux en horaires supplémentaires en semaine et le week-end par les équipes qualifiées du chantier et valide la réclamation ainsi que le montant associé à savoir 40 250,00 € HT ;
- ✎ Que pour entériner ces prestations supplémentaires à hauteur de 40 250,00€ HT € il a été décidé de rédiger un protocole transactionnel ;
- ✎ Que le présent protocole a pour objet de clôturer l'incidence financière des préjudices subis par le groupement CLIBAT-CKAT au titre du lot 14 ainsi que le montant total du marché en vue de procéder au décompte général définitif de l'opération ;
- ✎ Que le groupement CLIBAT-CKAT renonce à toute action, prétention et à tout recours à l'encontre de la CCI NCA relatifs aux mêmes faits et se désiste de toute instance ou action en cours engagée contre la CCI NCA ;
- ✎ Que le Bureau a émis un avis favorable lors de séance du 2 mai 2023.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **D'APPROUVER** le montant de **40 250,00 € HT** indiqué dans le protocole transactionnel relatif au lot 14 ;
- ▶ **D'HABILITER** le Président de la CCINCA à signer le protocole transactionnel du lot 14.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 64**                      **Nombre de départs 0**  
**Nombre de participants au vote : 46** (*quorum : 33, atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 33**

---

**Abstention : 13**      **Contre : 0**      **Pour : 33**

Nice, le 22 mai 2023

Le Secrétaire



Jessica BOVIS



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO